

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou a pris la compétence du Service Public d'Assainissement Non Collectif que lui ont transféré ses communes membres.

Le SPANC est un service public dont le budget est indépendant du budget général de la collectivité. Il est donc financé par une redevance versée par les usagers. Cette redevance couvre les frais du service rendu, c'est-à-dire le contrôle, pour assurer l'équilibre budgétaire du service.

Chaque usager paye une redevance dont les montants sont fixés par le SPANC selon le type de contrôle.

TARIFS EN VIGUEUR AU 01/01/2024

CRÉATION OU RÉHABILITATION D'UN DISPOSITIF :

⇒	Contrôle de conception	110.00 € T.T.C.
⇒	Contre étude de conception (si contrôle de conception non conforme)	80.00 € T.T.C.
⇒	Contrôle de réalisation	140.00 € T.T.C.
⇒	Contre visite (si contrôle de réalisation non conforme)	80.00 € T.T.C.

VENTE IMMOBILIÈRE :

⇒	Contrôle cession immobilière	220.00 € T.T.C.
---	------------------------------------	-----------------

DIAGNOSTIC :

⇒	Diagnostic des installations existantes	90.00 € T.T.C.
⇒	Participation à des visites ponctuelles	220.00 € T.T.C.
⇒	Redevance pénalité en cas de déplacement sans intervention	180.00 € T.T.C.